

MODE D'EMPLOI

Mesures d'urgence !
Nouvelles grilles 2019

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

Quotient familial	PLAFONDS PAR MEMBRE DU FOYER FISCAL								
	Plafond GLOBAL	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Grille COLONIES	
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés Fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout France			
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	900 euros	65 %	550 euros	54 %	500 euros	46 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	60 %	525 euros	48 %	475 euros	41 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	54 %	500 euros	43 %	450 euros	36 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	49 %	450 euros	38 %	400 euros	31 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	44 %	400 euros	33 %	350 euros	26 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	39 %	350 euros	28 %	300 euros	21 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	34 %	300 euros	23 %	250 euros	16 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	28 %	250 euros	18 %	200 euros	11 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	23 %	200 euros	13 %	150 euros	6 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	18 %	175 euros	7 %	125 euros	1 %	100 euros	25 %	175 euros

Toutes les informations dans la Fiche n° 2.

POUR LES SÉJOURS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017 - GRILLE DE BASE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Distance	BASE
entre 0 km et 50 km	12,00 €
entre 51 km et 100 km	27,00 €
entre 101 km et 200 km	47,00 €
entre 201 km et 350 km	79,00 €
entre 351 km et 500 km	118,00 €
entre 501 km et 850 km	193,00 €
entre 851 km et 1 250 km	293,00 €
entre 1 251 km et 2 000 km	461,00 €
entre 2 001 km et 3 000 km	702,00 €

Au-delà de 3000 km

Un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

GRILLES DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	65%	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	60 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	54 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	49 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	44 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	39 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	34 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	28 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	23 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	18 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit permanent salarié d'une entreprise de plus de 10 dotée d'un CEC									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	65 %	180 €	390 €	600 €	810 €	1 020 €	1 230 €	1 440 €	1 650 €
350 à 450 €	60 %	145 €	340 €	535 €	730 €	925 €	1 120 €	1 315 €	1 510 €
451 à 550 €	54 %	115 €	295 €	475 €	655 €	835 €	1 015 €	1 195 €	1 375 €
551 à 650 €	49 %	85 €	250 €	415 €	580 €	745 €	910 €	1 075 €	1 240 €
651 à 750 €	44 %	60 €	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €
751 à 850 €	39 %	35 €	170 €	305 €	440 €	575 €	710 €	845 €	980 €
851 à 950 €	34 %	10 €	130 €	250 €	370 €	490 €	610 €	730 €	850 €
951 à 1 100 €	28 %	-	90 €	195 €	300 €	405 €	510 €	615 €	720 €
1 101 à 1 250 €	23 %	-	50 €	140 €	230 €	320 €	410 €	500 €	590 €
Plus de 1 250 €	18 %	-	15 €	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €

Grille achat Carte Paris Musées, Billet toute expo, « Chèque Lire », abonnement Deezer, Carte Loisirs									
		Carte Paris Musées			Billet toute expo, « Chèque »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs	
		Solo	Duo	18-26 ans		individuel	famille	famille	individuelle
Tarif public		40,00 €	60,00 €	20,00 €		119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant PEC		28,00 €	42,00 €	14,00 €	8,00 €	102,90 €	169,90 €	23,00 €	18,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	65 %	9,80 €	14,70 €	4,90 €	2,80 €	36,02 €	59,47 €	8,05 €	6,30 €
350 à 450 €	60 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	3,20 €	41,16 €	67,96 €	9,20 €	7,20 €
451 à 550 €	54 %	12,88 €	19,32 €	6,44 €	3,68 €	47,33 €	78,15 €	10,58 €	8,28 €
551 à 650 €	49 %	14,28 €	21,42 €	7,14 €	4,08 €	52,48 €	86,65 €	11,73 €	9,18 €
651 à 750 €	44 %	15,68 €	23,52 €	7,84 €	4,48 €	57,62 €	95,14 €	12,88 €	10,08 €
751 à 850 €	39 %	17,08 €	25,62 €	8,54 €	4,88 €	62,77 €	103,64 €	14,03 €	10,98 €
851 à 950 €	34 %	18,48 €	27,72 €	9,24 €	5,28 €	67,91 €	112,13 €	15,18 €	11,88 €
951 à 1 100 €	28 %	20,16 €	30,24 €	10,08 €	5,76 €	74,09 €	122,33 €	16,56 €	12,96 €
1 101 à 1 250 €	23 %	21,56 €	32,34 €	10,78 €	6,16 €	79,23 €	130,82 €	17,71 €	13,86 €
Plus de 1 250 €	18 %	22,96 €	34,44 €	11,48 €	6,56 €	84,38 €	139,32 €	18,86 €	14,76 €

■ Calcul du montant déduit de votre plafond Loisirs

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, son montant est égal au tarif FNAS avant prise en charge (PeC) auquel vous déduirez la part à votre charge. Par exemple, vous êtes à 60 % de PeC :

- pour votre abonnement Deezer, vous faites un chèque de 41,16 € et nous déduisons 102,90 - 41,16 = 61,74 € de votre plafond;
- pour un « Chèque Lire », vous nous réglerez 3,20 € et 8 - 3,20 = 4,80 € seront déduits de votre plafond.

Le tarif FNAS sans prise en charge s'applique dans tous les cas où vous ne pouvez pas avoir de prise en charge, notamment pour les commandes des CEC et CE ayant signé un accord « intégral » avec le FNAS. *(Voir Fiche 1)*

■ « Chèques Lire »

Le nombre des « Chèques Lire » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond loisirs du foyer.